

Collectif Développement Durable en Uzège-Pont du Gard

Uzès, le 4 décembre 2008

Monsieur Dominique Bellion,
Préfet du Gard
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes cedex 9

Objet : avenir de l'intercommunalité et
du SCoT Uzège-Pont du Gard

Monsieur le Préfet,

Nos 15 associations signataires de la présente lettre, dont 13 sont regroupées au sein du Collectif pour le Développement Durable en Uzège – Pont du Gard et représentant au total près de 1000 membres, souhaitent vous faire part de leur très vive préoccupation concernant **l'avenir de l'intercommunalité et du SCoT Uzège – Pont du Gard.**

Nos associations ont œuvré depuis plus de 6 ans, aux cotés des élus, pour construire une **intercommunalité cohérente** avec les structures géographiques du pays et les réalités économiques et socioculturelles issues de sa longue histoire. Elles ont également participé à l'élaboration des documents du SCoT, PADD, Charte paysagère et Document d'Orientations Générales. Ces documents, exemplaires à plus d'un titre, expriment la volonté de tous de maîtriser un avenir commun. Ils ont suscité auprès de tous les habitants d'Uzège – Pont du Gard une espérance d'autant plus grande que, comme l'écrit le Rapport de Présentation du SCoT, « **l'unicité d'action entre SCoT et Pays** a véritablement été saisie comme une **opportunité** d'assurer un développement harmonieux et qualitatif de l'Uzège – Pont du Gard » et que leur approbation a été votée en février dernier **à l'unanimité des élus.**

Cependant, certains de ceux-ci, oubliant leurs précédents engagements, ont récemment demandé l'adhésion de leur commune à l'agglomération de Nîmes Métropole, sans toujours susciter le débat nécessaire pour une décision d'un tel enjeu, ni recueillir l'adhésion de leurs concitoyens. Ce fut notamment le cas pour la commune de Saint-Chaptes dont l'« Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité », (l'ACPR, membre du Collectif Développement Durable en Uzège – Pont du Gard) a accompagné le mouvement de protestation des habitants contre une décision prise trop rapidement et sans réelle concertation. (cf. la lettre ouverte envoyée par celle-ci aux élus de la commune)

Constitué au lendemain de l'approbation du SCoT pour veiller à sa mise en œuvre et promouvoir son amélioration permanente, notre Collectif, accompagné de deux associations indépendantes qui le rejoignent dans la présente action, s'élève vigoureusement contre ces reniements et ces manquements à la solidarité **intercommunale** dont le résultat serait la ruine de l'édifice patiemment construit au cours des dernières années par les élus et la population, avec le concours de tous les services de l'Etat.

NB : Pour cette démarche, le collectif a élu domicile à l'adresse de l'Association l'Uzège :

Le Mas des Fouzes, 30700 Uzès.

Adresse Internet : asso.luzege@gmail.com

Nous vous demandons donc d'user des prérogatives qui vous sont conférées, notamment par les articles L5211-5 et L5211-18 du Code général des collectivités territoriales et par l'article L122-1 du Code de l'urbanisme pour, dans un premier temps, **surseoir au rattachement à l'agglomération** de Nîmes, récemment demandé par trois communes adhérentes au Pays et au SCoT Uzège – Pont du Gard.

En effet, ces décisions, lourdes de conséquences, ne peuvent être prises sans que les étapes indispensables à l'évaluation de toutes leurs implications n'aient été franchies en concertation avec toutes les populations concernées, celles des trois communes citées, comme celles des autres communes adhérentes au SCoT.

Lorsque toutes les études nécessaires et tous les débats associés auront été menés à leur terme, et notamment l'examen d'une éventuelle nouvelle demande officielle d'adhésion à la Communauté de Communes de l'Uzège (CCU) des communes concernées, il appartiendra à tous, élus et habitants, de **prendre leurs responsabilités** et de **s'exprimer**, en toute connaissance de cause, sur l'avenir d'un territoire dont la **forte identité justifie la volonté d'autonomie**.

Enfin, il vous reviendra de prendre la **décision finale**. Au moment où le Grenelle de l'Environnement identifie le **SCoT comme le bon niveau** pour mettre en œuvre une **politique de développement durable** intégrant urbanisme et transports et respectant les enjeux à venir tout en incluant les objectifs de développement, nos 15 associations et leurs adhérents ne comprendraient pas que l'Etat accepte de voir détruit ce qu'il a contribué à construire dans le souci de l'intérêt général et de la préservation de l'héritage à léguer aux générations futures.

Nous nous tenons, bien évidemment, à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires qui pourraient vous apparaître utiles et nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour les 15 associations signataires

Pour l'association l'Uzège,
son président, F.Baret.

Pour l'association St-Médières,
son président, J.Chatout

Pour bien Vivre à Vallabrix,
sa présidente O.Pernin-Vidal

Pour Sauvons nos Villages,
son président, JL.Ival

PJ :

- Pacte pour le Développement Durable en Uzège – Pont du Gard
- Réponse de l'ACPR aux élus de Saint-Chaptes

NB : Pour cette démarche, le collectif a élu domicile à l'adresse de l'Association l'Uzège :

Le Mas des Fouzes, 30700 Uzès.

Adresse Internet : asso.luzege@gmail.com

Pour Vivre en Uzège sans uranium,
président, E.Krahenbuhl

Pour l'ASPPAH Belvezet,
sa présidente, F.Deparis

Pour Belvezet Demain,
sa présidente, A.Robin

Pour La Hulotte Veille,
son président S. Martin

Pour Présent de Garrigues,
son président, J.Albe

Pour l'association Prosinat,
son président, JP.Blachère

Pour l'ACPR St-Chaptes,
son président, JF.Thiébaux

Pour PEAL de Lussan
sa présidente, C.Berger

Pour St-Quentin Environnement,
son président, C.Gibert

Pour Beauté de Castillon,
pour son président, J-Y Gréhal

Pour l'association Arch à Vers,
son président, G.Devinat.

NB : Pour cette démarche, le collectif a élu domicile à l'adresse de l'Association l'Uzège :
Le Mas des Fouzes, 30700 Uzès.
Adresse Internet : asso.luzege@gmail.com